Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010512subLi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

<u>Objet</u> : Approbation d'une demande de subvention dans le cadre de l'organisation du Liet International 2024

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame PELLEGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010512subLi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Créé en 2002, le Liet International est un concours musical européen réservé aux chanteurs et groupes s'exprimant dans les langues régionales ou minoritaires d'Europe. Il se présente comme une alternative au concours de l'Eurovision et bénéficie du patronage du Conseil de l'Europe.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4;

**Vu** le rapport d'orientation sur la politique linguistique présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse lors de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022 ;

**Vu** la délibération n° 13/096 AC du 17 mai 2013 de la Collectivité de Corse approuvant les propositions pour un statut de co-officialité et de revitalisation de la langue corse ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

**Considérant** que notre commune envisage d'accueillir en novembre 2024 la 14ème édition du Liet International, Doria Ousset ayant remporté le concours en 2023 et étant de coutume que l'édition suivante soit organisée dans la Ville d'origine du gagnant ;

**Considérant** que 13 artistes seront ainsi invités en Corse pour se produire le 22 novembre sur la scène du centre culturel Alb'Oru ;

**Considérant** la dépense éligible estimée pour cette opération à 73.740€ TTC et peut bénéficier de l'aide de la Collectivité de Corse.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

#### Article 1:

- **Approuve** l'opération relative à l'organisation du Liet international 2024.

### Article 2:

Approuve le plan de financement selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
		CDC 80% répartis comme suit: - au titre de la Culture (env	40 000 €
Organisation du Liet International 2024	73 740 €	54,24 %)	18 992 €
		Ville (20%)	14 748 €
Total dépenses	73 740 €	Total recettes	73 740 €

#### Article 3:

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010512subLi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/06/2024

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une